La position de l’EANA sur la prescription médicale, Luxembourg 2010

L’EANA constate une tendance croissante vers la prescription médicale par des professions non- médicales.

L’EANA constate de plus une tendance vers un transfert de tâches et une reduction des coûts dans le domaine de la santé.

L’EANA valorise le progrès et les avantages de la médicine pharmaceutique pour les patients.

L’EANA affirme sa position que l’anamnèse, l’examen et la diagnose préalables par le médecin sont indispensables à la prescription médicale et les test, et que la prescription exige des contrôles continus basés sur la progression de la maladie et l’efficacité de la prescription.

L’EANA se préoccupe de la tendance vers le consumérisme en matière de soins et ne la qualifie pas de favorable aux interests du patient.

L’EANA s’attache aux principes de libre choix du médecin par le patient, la continuité des soins et la formation médicale continue / développement professional continu (FMC/DPC).